CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE, DU TRAVAIL, DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DES BLOCS COMMERCIAUX

Ville d'Asunción, République du Paraguay
3 novembre 2014

Résolution sur la dette souveraine et les fonds vautour

CONSIDÉRANT que le sujet de la dette externe concerne tous les pays du continent.

TENANT COMPTE des évènements qui découlent de jugements rendus par des juridictions étrangères, qui ont pour effet de compromettre le futur de tous les pays des Amériques et d'autres régions du monde.

CONNAISSANT les potentialités actuelles et futures des pays du continent et les volontés des peuples des Amériques.

CONSIDÉRANT l'avenir qui se profile et le rôle prépondérant que jouent tous les pays américains dans le développement d'une économie plus juste et équitable.

ÉTANT CONSCIENTS de l'intérêt de particuliers puissants à s'enrichir au détriment des décisions souveraines.

TENANT COMPTE que les décisions qui profitent aux peuples relèvent de la responsabilité et de la capacité d'exécution des gouvernements nationaux, populaires et démocratiques, et priment sur tout autre intérêt particulier; et qu'un pays a été la cible d'une attaque judiciaire inédite dans un tribunal d'une juridiction étrangère, qui a pris la forme d'un jugement rendu récemment au tribunal de New York par le juge Thomas Griessa et qui exige le paiement intégral à un groupe minoritaire de détenteurs de titres de dette souveraine de la République argentine d'une dette externe ayant fait l'objet d'une restructuration, laquelle a été acceptée par 92 % des détenteurs, ignorant ainsi la volonté de la majorité et donnant priorité aux intérêts particuliers, ce qui va clairement à l'encontre de la souveraineté.

NOUS, les représentantes et représentants des assemblées législatives et parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, des parlements provinciaux, étatiques et régionaux, ainsi que des organisations interparlementaires, réunis dans la ville d'Asunción, République du Paraguay, le 3 novembre 2014 dans le cadre de la réunion de la Commission de l'économie, du commerce, du travail, de la compétitivité et des blocs commerciaux de la COPA :

RÉITÉRONS notre engagement envers le respect des décisions souveraines des gouvernements nationaux, populaires et démocratiques en ce qui concerne le bien-être des peuples des Amériques.

INVITONS les gouvernements américains à renforcer les mécanismes de coopération et de solidarité à l'égard de la décision du gouvernement de la République argentine – qui a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UIP, le GRULAC, le Parlement du MERCOSUR, le Parlement latino-américain, le G77+Chine, et d'autres groupes de diplomatie parlementaire et exécutive de haut niveau – qui consiste à déclarer sa dette comme étant souveraine et à établir un lieu de paiement qui lui permette d'honorer sa dette envers TOUS ses créanciers, sans compromettre son avenir et celui de la région en raison de manœuvres spéculatives de fonds vautour qui font la sourde oreille à l'appel des peuples des Amériques.

NOUS ENGAGEONS À promouvoir un nouveau cadre juridique qui accorderait la primauté aux décisions des peuples plutôt qu'aux manœuvres spéculatives de fonds d'investissement qui cherchent à faire entrer des pays en défaut de paiement pour s'enrichir et accaparer leurs ressources naturelles, et pour ce faire, à légiférer au sein de nos parlements afin que les décisions souveraines touchant les dettes externes protègent les intérêts de tous les pays et non pas ceux de certains particuliers agissant sous le couvert de fonds vautour.

RECOMMANDONS à tous les parlementaires des Amériques de donner suite à la présente recommandation en ayant la conviction que la notion de souveraineté doit être au cœur des décisions des gouvernements, surtout lorsque les pays des Amériques ont honoré leurs engagements par le passé et continuent à le faire.

DEMANDONS que des appuis soient témoignés à la position de la République argentine, dans la mesure où ceux-ci jettent les bases d'un système juridique, économique et social plus juste dans le cadre de la lutte entreprise contre les fonds vautour.

Résolution adoptée lors de la XIIIe Assemblée générale de la COPA, tenue à Asunción, Paraguay, du 3 au 5 novembre 2014.